

DÉSOGERME MICROSERRE - Gamme végétale

DÉSINFECTANT INTEGRAL HAUTE PERFORMANCE.



- Bactéricide, fongicide et virucide.
- Garantit l'hygiène des locaux et matériels de culture, serres et abris.
- Economique : utilisation globale à 2%.
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.
- Homologation du ministère de l'agriculture (P.O.V.).
- Conforme à la directive biocide 98/8 CE.
- N° enregistrement Ministère de l'environnement MEEDAT 11210.
- Utilisable en agriculture biologique.
- Compatible avec le contact alimentaire et ininflammable.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré, **Ininflammable**.
 - Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02.
 - pH de la solution concentrée : 4,7 ± 0,3. pH neutre aux doses d'emploi.
 - Contient du : Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 28 g/L ; Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 100 g/L ; Glutaraldehyde 100 g/L.
 - Compatible avec les composés organiques cationiques et non ioniques.
 - Incompatible avec les composés anioniques, les acides et bases forts.
 - Doses : 0.25% bactéricide, 2% virucide, 2% fongicide, en conditions de propreté.
 - DL 50 = 1800mg/kg (chez le rat par voie orale).
 - **DESOGERME MICROSERRE** est un biocide utilisé pour l'usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT 2 (algicides). Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II. Usages en sericulture conforme au règlement européen (texte intégral sur : http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline_fr.htm) :
- "Lorsque ces produits sont utilisés à des fins d'hygiène générale (et ne sont donc normalement pas appliqués directement dans le but de protéger les végétaux et les produits végétaux) ou lorsque le type de produit qui sera entreposé après le traitement n'est pas connu avec précision, il est convenu de considérer ces produits comme des biocides. Conformément aux distinctions ci-dessus, les produits suivants sont à considérer comme des exemples de produits biocides :*
1. Produits de désinfection à utiliser dans les serres (y compris sur les structures et les éléments tels que les fenêtres, le matériel, les tables, les couteaux, etc.), mais qui ne sont pas appliqués directement sur les végétaux (TP 2) ;
 2. Produits utilisés dans des systèmes hydroponiques, non pas sur les végétaux, mais bien sur le système lui-même de façon à lutter contre les organismes nuisibles ayant le potentiel, par exemple, de boucher les tuyaux (TP 2 ou TP 11)
 3. Produits destinés à lutter contre les organismes nuisibles (autres que les végétaux indésirables), y compris les algues, sur des surfaces telles que des courts de tennis, des parkings de voiture (TP 2) et pierres tombales, du béton, des trottoirs et des murs (TP 10).
8. Produits ajoutés à l'eau pour nettoyer les fruits (par exemple, le chlore) à des fins d'hygiène publique et non pour protéger les fruits contre les pathogènes végétaux (TP 1)

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation N° 2000283 délivrée le 1/12/2000 par le Ministère de l'Agriculture, efficacité validée conformément aux normes : EN 1276 Bactéricide et EN 1650 Fongicide.
- Corrosif : le port de gants, lunettes et masques de protection est recommandé.
- Les composants de **DESOGERME MICROSERRE** dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 8/9/99, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver au **contact des denrées alimentaires** (rincage final à l'eau potable obligatoire).
- Respecter les doses d'emploi.
- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- Procéder à un rincage-nettoyage avant désinfection, rincer après application (respecter les temps de contact).
- Élimination des résidus, opération de nettoyage préliminaire obligatoire, (avec **AXIS NET**, **AXIS DNM**...) et rincage à l'eau.
 - Désinfection des locaux, matériels, structures...
Bactéricidie : 0.25%, temps de contact : 5 minutes
Fongicidie : 2%, temps de contact : 15 minutes
Virucidie : 2%, temps de contact : 30 minutes
 - Par pulvérisation (avec machine à pression, **ATOMIST**, **PULBAN**, **PULDOS**...) ou par trempage (bac).
 - Désinfection en pédiluves : renouveler une fois par semaine (ou aussi souvent que nécessaire, selon la fréquence d'utilisation) la solution de **DESOGERME MICROSERRE** diluée dans l'eau, à 2%.
 - Pour traitement de réemploi des substrats minéraux, rincer au préalable, puis traiter et rincer à nouveau (vérifier éventuellement l'efficacité du rincage avec les bandelettes test Désogerme).
 - Réservé à l'usage professionnel.